



CAHIER DES CHARGES HÔTEL +

Date de publication : 01/01/2020

Les équipements devront être neufs et conformes aux normes françaises et européennes en vigueur.

L'achat en kit n'est pas pris en charge par cette aide.

Les raccordements électriques devront être faits sur des installations en bon état, conformes aux normes en vigueur et vérifiées en application de la réglementation.

La formation à l'utilisation de l'équipement en sécurité devra être incluse dans la prestation du fournisseur.

Les équipements, l'installation et la formation doivent impérativement apparaître sur une même facture.

Précautions préalables à l'achat :

- Il est nécessaire de vérifier l'adéquation de l'équipement :
 - à la tâche à effectuer,
 - aux caractéristiques du mobilier,
 - aux spécificités des manœuvres et déplacements à réaliser, en fonction des caractéristiques des locaux.

- Il est préconisé de s'adresser à des fournisseurs en capacité de réaliser une démonstration ou test sur site, de pouvoir se déplacer pour proposer un équipement adapté aux besoins de l'entreprise et d'assurer l'entretien de l'équipement.

Les lève-lits devront :

- Permettre le travail à hauteur et d'ajuster la hauteur du lit à la personne qui fait le lit,
- Eviter les efforts pour le relevage et la descente du lit,
- Eviter de se courber pour la descente du lit,
- Permettre un relevage rapide du lit,
- Assurer une fermeture sécurisée et garantir la stabilité du lit,
- Etre compatible avec un système de housage / déhousage de couette

Les dispositifs de housage / déhousage devront :

- Pouvoir permettre d'enfiler et retirer la housse de couette par une personne seule, en gardant le dos droit et les bras vers le bas,
- Etre solidaires au lit ; les dispositifs mobiles ne sont pas pris en charge,
- Etre réglables en hauteur pour s'adapter à la hauteur de tout sommier et matelas,
- Réduire les efforts liés au housage / déhousage et limiter les déplacements autour du lit,
- Etre compatibles avec un système de relevage de lit.

Les nettoyeurs vapeurs devront :

- Produire de la vapeur sèche en sortie de buse à une température minimale de 120°C, sans toutefois atteindre une température susceptible de dégrader les textiles du sol et de la chambre et à une pression minimale de 4 bars en sortie de buse,
- Avoir un réservoir d'eau au minimum de 1,2 litre afin d'éviter les remplissages trop fréquents. Pour les grandes surfaces, être installé sur roulettes,
- Etre avec ou sans aspiration intégrée,
- Disposer d'un niveau sonore inférieur à 70dB,
- Disposer d'une longueur de câble d'au minimum 6 mètres ou d'une batterie à l'autonomie supérieure à 2 heures,
- Etre garanti pour un usage minimum de 5 heures par jour,
- Comporter un kit accessoires et des microfibras adaptées inclus

Les tablettes avec logiciel de gestion mutualisée du travail (plateforme de gestion des tâches et de management des équipes) validées par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels :

- Seront pris en charge exclusivement les outils dédiés à la gestion mutualisée du travail et ne seront pas pris en compte les outils de gestion de l'hôtel, les smartphones et les abonnements auprès des opérateurs.